## Demande de rétablissement de l'exécution de l'obligation alimentaire au profit d'un enfant



Programme d'exécution des ordonnances alimentaires Téléphone : 352, rue Donald, bureau 100, Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8 Télécopieur : ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca Sans frais au Canada :

204 945-7133 204 945-5449 1 866 479-2717

## DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DE L'EXÉCUTION DE L'OBLIGATION ALIMENTAIRE AU PROFIT D'UN ENFANT

Nº DE DOSSIER DU PROGRAMME D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES ALIMENTAIRES DU MANITOBA (LE « PROGRAMME ») :
NOM DU CRÉANCIER ALIMENTAIRE :
ADRESSE :
N° DE TÉLÉPHONE :
COURRIEL :
* En fournissant votre adresse courriel, vous autorisez le Programme à communiquer avec vous et à vous envoyer notamment des documents par courriel.
NOM DE LA PERSONNE À CHARGE :
Le Programme a besoin de renseignements sur la situation actuelle de votre enfant pour déterminer s'il est admissible à l'exécution de l'obligation alimentaire à son égard. Veuillez lire le formulaire attentivement et répondre à toutes les questions.  Des copies du présent formulaire rempli et de tout renseignement ou document que vous nous faites parvenir à propos de l'enfant <b>pourraient</b> être transmis au débiteur alimentaire.
Veuillez répondre aux questions suivantes :
1. Quelle est la date demandée du rétablissement de l'obligation alimentaire au profit d'un enfant
REMARQUE : La date ne peut pas tomber plus de 60 jours avant celle où le Programme reçoir la demande de rétablissement de l'obligation alimentaire au profit d'un enfant.
<ol> <li>L'enfant adulte a-t-il une maladie ou une invalidité qui, de l'avis de son médecin, nuit à sa capacité de travailler ou de fréquenter l'école?</li> </ol>
□ Oui □ Non
Dans l'affirmative, la maladie ou l'invalidité est : □ Permanente □ Temporaire – date de rétablissement prévue :

## Demande de rétablissement de l'exécution de l'obligation alimentaire au profit d'un enfant

4.

5.



Programme d'exécution des ordonnances alimentaires Téléphone : 352, rue Donald, bureau 100, Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8 Télécopieur : ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca Sans frais au Canada :

204 945-7133 204 945-5449 1 866 479-2717

3. Est-ce que l'enfant adulte fréquente l'école? ☐ Oui ☐ Non		
Type d'établissement : □ École secondaire □ Université ou collège □ Autre :		
A. Veuillez joindre une preuve de la fréquentation à temps plein* et fournir les renseignements suivants :		
Date de début de la période : Date de fin de la période :		
Date prévue d'obtention du diplôme ou d'achèvement du programme :		
Par la suite, l'enfant poursuivra-t-il ses études? □ Oui □ Non		
Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date de début prévue :		
* Si l'enfant a moins de 21 ans et fréquente l'école secondaire, aucune preuve d'inscription n'est exigée.		
B. Dans la négative, veuillez indiquer :		
La dernière date où l'enfant adulte était à l'école :		
L'enfant adulte a-t-il l'intention de retourner à l'école? □ Oui □ Non □ Je ne sais pas.		
Dans l'affirmative, veuillez indiquer :		
Date de début de la période : Date de fin de la période :		
C. L'enfant est-il sur la liste d'attente d'une école? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas.  Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date de début prévue :		
Où l'enfant adulte réside-t-il?		
☐ Chez moi ☐ Ailleurs que chez moi		
☐ Ailleurs que chez moi pour fréquenter l'école ☐ Chez le débiteur alimentaire		
Si l'enfant ne vit pas avec vous, le soutenez-vous financièrement? □ Oui □ Non		
Est-ce que l'enfant adulte travaille? □ Oui □ Non		
Dans l'affirmative : ☐ Temps plein ☐ Temps partiel		

## Demande de rétablissement de l'exécution de l'obligation alimentaire au profit d'un enfant



Programme d'exécution des ordonnances alimentairesTéléphone :204 945-7133352, rue Donald, bureau 100, Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8Télécopieur :204 945-5449ManitobaMEPinquiries@gov.mb.caSans frais au Canada :1 866 479-2717

6.	L'enfant adulte est-il marié ou sur le point de se marier? □ Oui□ Non		
	Dans l'affirmative, veuillez indiquer la date :		
Re	nseignements supplémentaires		
	uillez fournir tout renseignement supplémentaire dont vous souhaitez que le Programme tienne mpte :		
COI	déclare que je suis le créancier alimentaire et que les renseignements fournis sont véridiques. Je mprends qu'on pourrait exiger que je fournisse de la documentation au Programme pour appuyer les conses fournies dans le présent formulaire.		
Sig	gnature : Date :		

Vous pouvez envoyer les renseignements exigés par courriel à <a href="ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca">ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca</a>, pourvu que vous fournissiez des renseignements confirmant votre identité (numéro de dossier et NIP). Si vous le préférez, télécopiez ou postez le formulaire rempli à l'adresse ou au numéro de télécopieur indiqués ci-dessus. Le Programme vous avisera de sa décision après avoir examiné votre demande.

Si vous souhaitez que les paiements soient déposés directement dans votre compte bancaire à l'avenir, veuillez joindre un formulaire de dépôt direct rempli. Vous trouverez ce formulaire sur notre site Web (<a href="https://www.gov.mb.ca/justice/courts/mep/index.fr.html">www.gov.mb.ca/justice/courts/mep/index.fr.html</a>) ou vous pouvez le demander à notre bureau.